

Rosemont

La Petite-Patrie

# Montréal



## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2013, a adopté le règlement suivant :

***RCA-96 Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre c-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie***

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 10 septembre 2013

---

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement substitut